

COMPTE-RENDU DE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 JANVIER 2016 - 20H – COURMANGOUX

Dates de convocation et affichage : 22/01/16 - Nombre de conseillers en exercice : 14

Ont été convoqués : Mireille MORNAY – Hervé TOURNIER - Michel GAILLARD - BAYARD Chloé – BAYLE Yves – CHORRIER-COLLET Sébastien - DUBUJET Christine - DUFOUR Thierry - GIROUD Patricia – HOMBERT Annick - PARMENTIER Thierry - TEIL Isabelle – TOURNIER Marc - VARVAT Violaine.

Nombre de conseillers présents : 12

Secrétaire de séance : TOURNIER Hervé

Excusés : Yves Bayle avec un pouvoir à Marc Tournier – Chloé Bayard avec un pouvoir à Thierry Dufour.

1. REMARQUES SUR LE COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11/12/2015

Le compte-rendu est approuvé.

2. Délibération autorisant le maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget dans la limite du quart des crédits ouverts au budget précédent

Les dispositions extraites de l'article L 1612-1 du code général des collectivités territoriales, modifié par Ordonnance n°2009-1400 du 17 novembre 2009 - art. 3, prévoit :

Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 31 mars, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Pour les dépenses à caractère pluriannuel incluses dans une autorisation de programme ou d'engagement votée sur des exercices antérieurs, l'exécutif peut les liquider et les mandater dans la limite des crédits de paiement prévus au titre de l'exercice par la délibération d'ouverture de l'autorisation de programme ou d'engagement.

Conformément aux textes applicables, il est proposé au conseil municipal de faire application de cet article à hauteur de :

- 85 869.80 € pour le budget M14 (343 479.21€ x 25%)
- 127 294.87 € pour le budget M49 (509 179.48 € x 25 %).

Le Conseil Municipal est invité à délibérer pour cette autorisation.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres, le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement à hauteur des montants cités ci-dessus.

3. Délibération pour autoriser le maire à encaisser le règlement de Groupama pour la porte salle Piquet

Il convient de délibérer pour encaisser le chèque tiré sur Groupama Banque d'un montant de 2800.80€ pour le changement de la porte de la salle Piquet endommagé par l'entreprise DUMAS TP lors des travaux d'assainissement de Chevignat en juin 2014.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres, le conseil municipal autorise Mme le Maire à encaisser le chèque de 2800.80€.

4. Délibération autorisant le maire à signer l'avenant n° 1 au marché de travaux SCIRPE/PIQUAND pour la Station d'épuration

Les travaux supplémentaires valident les travaux suivants :

- Clôture sur la totalité du périmètre de la station + lagunes soit une longueur de 465 m par grillage simple torsion plastifié vert, maille 50 sur poteaux métalliques scellés dans le béton : + 10 814 €
- A déduire la clôture barbelée initialement prévue : - 2310€
- Mise en place d'un regard permettant les prélèvements en aval du comptage : + 1650 €
- Suppression du regard de comptage initialement prévu, non adapté, en entrée de station : - 5368€
- Accompagnement en gravette des ouvrages non prévues dans le marché : + 187.50 €
- Mise hors d'eau des 2 moteurs des vannes : + 1900€
- TOTAL de l'avenant : 6 873.50 € HT
- Rappel montant initial du marché : 233 169.20 €
- Nouveau montant du marché : 240 042.70 €

Le Conseil Municipal est invité à délibérer pour cette autorisation de signature.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres, le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à signer cet avenant.

5. Délibération pour le transfert de la voirie à la CCTER suite aux travaux effectués

La communauté de Communes possède la compétence d'entretien des voiries communales, qui ne peuvent être transférées qu'en parfait état.

Les travaux de voirie effectués en fin d'année 2015 dans le passage de la Traboule sur 22 m, ainsi qu'au chemin Combe la Dame à Roissiat sur 75 m, permettent à la commune de les transférer à la CCTER qui aura la charge de les entretenir.

Le conseil municipal est invité à délibérer pour le transfert de cette voirie à la CCTER.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres, le conseil municipal autorise Mme le Maire à demander le transfert de la voirie ainsi rénovée à la CCTER qui en a la compétence.

6. Présentation du bilan d'activité de l'employé technique

Pour la 2ème année, Thierry Dufour effectue un état des travaux effectués par l'employé technique, ce qui permet aujourd'hui, de savoir si les nouvelles méthodes de travail sont adaptées.

Le bilan fait apparaître moins d'heure de fauchage du fait principalement de l'arrivée de la nouvelle faucheuse qui permet d'aller plus vite, et de perdre moins de temps pour la tonte.

Ceci a permis de dégager du temps pour des heures consacrées à :

- L'entretien des bâtiments, tels que les peintures des menuiseries de la mairie ainsi que l'abribus,
- Des travaux spécifiques de voirie tels que la réfection du vieux chemin, du chemin de la Chanaz, du chemin au-dessus du pont des pisses, avec la pose de renvois d'eau et la création de saignées
- L'engazonnement de la place de la chapelle à Chevignat et le City-stade.

7. Contrat prestations de désherbage

Dans le cadre des règles environnementales, et l'interdiction d'utiliser du désherbant par les collectivités, un contrat a été passé avec la Sté Phytra Ecologia basée à Viriat en 2015 pour un montant de 817.50 €. Celui-ci comprend le désherbage total de la voirie communale et communautaire, sans le cimetière. L'employé a passé 6h de désherbage du cimetière en 2015 contre 42h sur la totalité de la commune l'année précédente.

Compte-tenu de la bonne prestation de l'entreprise, et du gain de temps pour notre employé, il est proposé de signer le contrat proposé par la société d'un montant de 833.85 € HT pour les mêmes prestations.

Le conseil municipal est invité à délibérer pour autoriser Mme le Maire à signer ce contrat.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres, le conseil municipal autorise Mme le Maire à signer ce contrat avec Phytra Ecologia pour la somme de 833.85€.

8. Délibération pour l'adhésion à la SEMA (Sté d'économie Montagnarde de l'Ain)

La SEMA et ses techniciens peuvent aider les collectivités dans les actions concernant l'entretien de l'espace, la gestion des secteurs pastoraux et la mise en valeur de terrains en friche par des activités agricoles et pastorales. Elle peut aider à monter les dossiers d'aide aux financements pour des projets de débroussaillage, abreuvement, clôture...

L'appel de cotisation pour 2016 est de 50€.

Le conseil municipal est invité à délibérer pour autoriser Mme le Maire à adhérer à la SEMA.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres, le conseil municipal autorise Mme le Maire à régler cette adhésion à la SEMA pour l'année 2016 pour la somme de 50€.

9. Projet création d'un bassin de stockage au Mont Myon pour la récupération de l'eau

Comme évoqué en conseil précédent, la SICA a des difficultés budgétaires du fait de la suppression de certaines subventions de l'état. Les terrains du Mont Myon ne seront donc plus entretenus par cette association du fait d'un problème de coût important pour le transport de l'eau aux bêtes en pâturage. Le président de la SICA a d'ores et déjà fait établir un devis pour la construction d'un bassin de récupération d'eau, et l'installation de tuyaux d'alimentation sur différents points de pâturage qui peuvent aller jusqu'à Plain Champ et au-dessus de la carrière de Roissiat.

Ce devis de l'entreprise Berthillier s'élève à 48 684.55 € HT. Ce projet est subventionné à 70%. Le solde devrait être pris en charge par les collectivités concernées, c'est-à-dire Val-Revermont et Courmangoux, et porté par la commune sur lequel il serait construit (vraisemblablement Courmangoux). Il est à noter également, que les terrains devront être communaux, ce qui n'apparaît pas être le cas pour l'instant.

Le conseil demande plus de précisions sur la nouvelle structure qui reprendrait l'entretien du Mont Myon à la suite de SICA, et ce, avant tout nouvel engagement pour ces travaux.

10. Syndicat Intercommunal d'aménagement et d'entretien du Sevron et du Solnan

En 2011, lors de la révision des statuts du syndicat, nous n'avions pas choisi d'y adhérer. Or il s'avère que l'entretien des berges de notre ruisseau n'a pas été effectué par les riverains.

Par ailleurs, la Direction Départementale des Territoires de l'Ain – Service protection et gestion de l'environnement, a interpellé 3 riverains en juillet 2015 sur les obligations réglementaires pour le rétablissement de la continuité écologique et relèvement du débit réservé au ruisseau de Courmangoux. Or il s'avère qu'un barrage n'a pas de propriétaire identifiable et dans ce cas, la collectivité devrait prendre la dérivation à sa charge. A ce jour, seul le syndicat peut nous aider dans l'attribution de subventions. Une convention pourrait être établie pour en bénéficier.

11. Chantier international de jeunesse avec l'association Concordia pour la mise en valeur de la chapelle

Le projet consiste à la réfection des enduits extérieurs de la chapelle de Chevignat en pierres apparentes. Ce projet est largement réalisable, mais nécessite plusieurs sessions de 3 semaines pour réaliser l'intégralité des surfaces, à moins qu'une équipe locale travaille en partenariat avec eux.

Pour que le chantier puisse être réalisé, la pose préalable d'un échafaudage doit être effectuée.

Celui-ci devra être mis en place par une entreprise agréée ou être validé par le passage d'une commission de sécurité. De plus, il devra comprendre une potence avec poulie. Le matériel demandé devra être sur place 2 jours au moins avant le début du chantier. Le sable et la chaux pourront être acheminés en cours de chantier en fonction de l'avancement des travaux. Un lieu d'évacuation des gravats devra être disponible. Il faudra prévoir des bâches pour protéger le sol.

Le budget prévisionnel de Concordia est de 10 290 €. La commission doit maintenant faire chiffrer le matériel et l'échafaudage nécessaire à la réalisation de ce chantier.

M. Xavier Breton, Député de l'Ain, a été sollicité pour une aide au niveau de sa réserve parlementaire.

Le conseil municipal est invité à délibérer pour autoriser Mme le Maire à demander diverses subventions de façon à savoir si ce projet est réalisable.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres, le conseil municipal autorise Mme le Maire à monter les dossiers de demande de subventions.

12. Dégrèvement assainissement sur facture d'eau

Pour faire suite aux travaux de changement de la conduite d'eau potable à Chevignat en 2014, une fuite d'eau a été trouvée dans une habitation chemin de la Chanaz. Une première facture a fait l'objet d'un dégrèvement, mais le solde de la facture en nécessite une seconde. Pour la commune, il s'agit de délibérer pour faire supprimer la taxe assainissement sur cette facture d'eau.

Le conseil municipal est invité à délibérer pour supprimer la taxe d'assainissement sur cette facture. Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres, le conseil municipal autorise Mme le Maire à informer le Syndicat des eaux et la Lyonnaise des eaux qu'elle renonce à la taxe d'assainissement.

13. Subventions classes transplantées des écoles de Treffort et Coligny

- a. L'école de moulin à Treffort organise pour les élèves de grande section, une classe sportive natation à Hauteville du 8 au 12 mars 2016. Ce projet permettra aux enfants de vivre 8 séances de natation et également de découvrir la vie en collectivité. Le coût est de 270€ par enfant. Afin de diminuer le coût pour les familles, une aide est demandée aux communes. 7 enfants de Courmangoux sont concernés. Les familles participeront pour 120€ par enfant. La commune de Val-Revermont a délibéré pour verser la somme de 86€. Le solde sera pris en charge par le Sou des écoles en organisant des manifestations.

le conseil municipal est invité à délibérer sur la somme à verser à l'école de Treffort.

Après en avoir délibéré, par 13 voix pour et 1 abstention, le conseil municipal autorise Mme le Maire à verser 35% de la somme globale, soit 86€ comme Val-Revermont.

- b. L'école de Coligny organise au chalet de la Fauconière à Giron une classe transplantée pour les CE2, CM1 et CM2 du 9 au 10 mai 2016, sur le thème de l'écologie. Le coût est de 100€ par enfant, et la participation des parents serait de 20€. Le Sou des écoles complètera suivant la participation des municipalités. 6 élèves de Courmangoux sont concernés.

Le conseil municipal est invité à délibérer sur la somme à verser à l'école de Coligny.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres, le conseil municipal autorise Mme le Maire à verser 35% de la somme globale, soit 35€.

14. Mise en place de l'extinction partielle de l'éclairage public

Pour faire suite au dernier conseil municipal où un avis avait été demandé, 6 conseillers s'étaient opposés à cette décision. Ce changement de pratique se traduit pourtant par de nombreux avantages : économies d'énergie, augmentation de la qualité de vie des habitants, réduction des nuisances pour la faune, etc...

Le conseil municipal est invité à délibérer sur l'extinction partielle de l'éclairage public.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 6 voix contre, et 8 voix pour, autorise Mme le Maire à mettre en place l'extinction de l'éclairage public, en s'alignant sur les horaires de Val-Revermont.

Il est convenu qu'un bilan sera fait au bout de 6 mois.

15. Orientations budgétaires et travail des commissions avant le budget

Les commissions devront travailler pour fournir à la commission finances un budget pour leurs travaux prévus en 2016. Sachant que le budget sera voté le 25 mars, il s'agit de présenter les devis pour la réunion du 26 février :

- Commission Assainissement :
 - Consultation curage des 3 bassins de la STEP de Courmangoux
 - Consultation étanchéité des bassins de la STEP de Courmangoux
 - Estimation assainissement chemin du plan d'eau
 - Devis maintenance des pompes de la station d'épuration
- Commission voirie :
 - Marquage au sol
 - Installation radar pédagogique : Chevignat rue du 18 juillet 44 de chaque côté – St Oyen – Entrée Courmangoux
 - Entretien chemins communaux (Prévision travail équipe CFPPA les sardières)
- Commission bâtiment : Réunion lundi 8 à 18h
 - Mise aux normes WC Roissiat, Chevignat, préau mairie et salle des fêtes (prévision CFPPA)
 - Accessibilité : rampe mairie, poignées de portes, visiophone, bar salle des fêtes, panneaux de signalisations, marquage stationnement handicapés.
 - Illuminations
- Commission fleurissement : Réunion samedi 27 février
 - Suppression de certains massifs
 - Organisation du travail avec l'employé technique
- Commission sécurité :
 - Réparation des jeux de Chevignat : Devis Transalp en attente.
 - Contrat d'entretien du City-stade : attendre le passage d'Apave en mars.
- Commission urbanisme :
 - Prévision modification simplifiée du PLU
- Commission patrimoine-culture :
 - Projet mise en valeur de la chapelle de Chevignat avec Concordia
 - Réfection de la croix de la place de Roissiat
- Commission cimetière :
 - Remis en état du portail du cimetière
 - Suivi de la commande de l'agrandissement du columbarium et de la création du jardin des souvenirs
 - Continuité de la procédure de reprise des concessions
 - Entretien des tombes sous la responsabilité de la commune.
- Commission communication :
 - Suivi de la mise à jour du site Internet
- Commission jeunesse :
 - Travail en partenariat avec l'espace jeune de la CCTER
 - Tournoi à organiser au city-stade
- Commission finances :
 - Etat des demandes de subventions (ADMR – Numérisation Etat-civil... -
 - Préparation du budget 2016.

16. INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

- A. Mme. le maire rappelle que le contrat de location du photocopieur RANK XEROX MPC2800 DF de la mairie a été dénoncé. Elle présente les différentes propositions d'achat et informe le conseil qu'il est possible de racheter le photocopieur actuel pour un montant de 341.46 € HT. Un nouveau contrat d'entretien a été négocié moyennant le tarif de 0.007 € HT pour les copies noir et blanc et de 0.07 € pour les copies couleur. Après en avoir délibéré, le conseil municipal charge Mme. le maire d'acquérir le photocopieur MPR2800 DF et de signer le contrat d'entretien aux conditions exposées ci-dessus.

- B. Convention d'utilisation du chapiteau communal : il serait bon de signaler que la location ne comprend plus le transport et le montage. Pour cela, une délibération devra valider ce changement. Le coût de location seule sera de 50€ pour tous (associations et particuliers) pris au local. Si transport, il faudra compter 25€ de supplément. Plus de montage.
- C. Informations sur les dossiers d'urbanisme.
- D. Les sapeurs-pompiers informent que dans le cadre des formations de lutte contre les feux de forêt, ils sont susceptibles de manœuvrer à raison d'une vingtaine de pompiers, de 2 à 3 véhicules légers, et 4 poids lourds tout terrain, aux périodes suivantes :
Du 8 au 11 mars 2016- Du 21 au 24 mars 2016 - Du 5 au 8 avril 2016
Du 4 au 7 octobre 2016 - Du 18 au 21 octobre 2016.
- E. L'espace jeune sera à Courmangoux le mardi 23 février 2016. Les adolescents et parents sont invités à venir rencontrer les animatrices en vue de participer à d'autres activités sur l'intercommunalité.

Prochaine Réunion du conseil municipal : Vendredi 26 février 2016 à 20H